



Calcul délai rétractation vente téléphone prestation de service

Par **Tosca01**, le **29/01/2015** à **22:31**

Bonjour,

À un organisme d'apprentissage de l'anglais sur internet avec qui j'ai conclu un contrat par téléphone refuse d'annuler gratuitement mon inscription au motif que je suis en dehors de la période de rétractation de 14 jours.

La vente a eu lieu le 7 janvier après midi, le compte internet a été activé le même jour vers 18h. La demande d'annulation faite le 21 janvier matin. L'organisme indique que le délai s'achevait le 20 janvier. Le premier jour compte-t-il (le 7/01) dans le calcul ?

Si je suis dans mon bon droit comment obtenir que l'organisme entende raison. Après plusieurs relances ils maintiennent leur position. Un autre calcul propre à l'organisme peut-il s'appliquer ?

Cordialement,